



9 août 2023

(23-5416)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: RÈGLES RELATIVES AUX MARQUES DE FABRIQUE OU DE COMMERCE, 2019
(MODIFICATION) (S.I. N° 588/2019)

Membre présentant la notification	IRLANDE
--	----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	RÈGLES RELATIVES AUX MARQUES DE FABRIQUE OU DE COMMERCE, 2019 (MODIFICATION) (S.I. N° 588/2019)
Objet	Marques de fabrique ou de commerce
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_10889_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/IRL/T/10 ; IP/N/1/IRL/T/2
Brève description du texte juridique notifié Comme suite aux modifications relatives aux tribunaux introduites dans la Loi de 2019 sur le droit d'auteur et autres dispositions relatives à la propriété intellectuelle, les articles 51, 57, 68 et 69 des Règles de 1996 relatives aux marques de fabrique ou de commerce ont été modifiés de manière à établir que les procédures relatives à la propriété intellectuelle peuvent avoir lieu devant le tribunal compétent. Comme suite aux modifications introduites dans la Loi de 2019 sur le droit d'auteur et autres dispositions relatives à la propriété intellectuelle pour renommer l'Office des brevets, le barème 3 du Règlement S.I. n° 482 a été modifié de manière à remplacer le nom "Office des brevets" par "Office".	
Langue(s) du texte notifié	Anglais

Entrée en vigueur	2 décembre 2019
Autre date	Adoption: 26 novembre 2019

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	8 mai 2023
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	<i>Intellectual Property Unit</i> (Unité de la propriété intellectuelle) <i>Department of Enterprise, Trade and Employment</i> (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi) trademarks@enterprise.gov.ie

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.